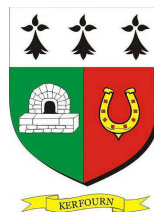


BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

DECEMBRE 2012



INFO PRATIQUES

www.kerfourn.fr

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	8h30 – 12h	Fermé
Mercredi	8h30 – 12h	14h – 18h
Jeudi	8h30 – 12h	14h – 18h
Vendredi	8h30 – 12h	Fermé
Samedi	8h30 – 12h	14h – 16h

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar -Tabac - résultats sportifs journaux - Café Merlus (Lorient)

Lundi	7h30 – 14h	16h – 21h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	7h30 – 14h	16h – 21h
Jeudi	7h30 – 14h	16h – 21h
Vendredi	7h30 – 14h	16h – 1h
Samedi	8h – 14h	16h – 1h
Dimanche	9h – 14h	16h – 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mardi	Ecole 13h30 – 16h30
Mercredi	9h – 12h et 14h – 18h
Vendredi	Ecole 10h – 12h

Boulangerie

Téléphone : 02 97 38 19 75

Lundi	Fermé
Tous les jours	7h à 14h et 16h à 19h30
Dimanche	7h à 13h

Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi	7h – 15h	18h – 20h
Mardi	7h – 15h	18h – 22h
Mercredi	7h – 15h	Fermé
Jeudi	7h – 15h	17h30 – 22h
Vendredi	7h – 15h	17h30 – 23h
Samedi	8h – 15h	18h – 23h
Dimanche	Fermé	18h – 23h
Sur réservation :	Le Couscous 1 ^{er} et 3 ^{eme} samedi du mois, Paella 2 ^{eme} samedi du mois	

Déchetterie Gueltas

Téléphone : 02 97 51 51 64

Lundi et jeudi	10h - 12h et 14h – 18h
samedi	10h - 13h et 14h - 18h

Déchetterie Noyal Pontivy

Lundi	10h à 11h30 et 14h à 19h
Mercredi, jeudi, vendredi	14h à 19h
Samedi	10h à 11h30 et 14h à 18h

Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	
Matin	: 7h à 8h45
Soir	: 16h15 à 18h30

Chers concitoyens

La fin d'année va arriver très vite maintenant, le temps des agapes, des retrouvailles, des bilans et pour certains des bonnes résolutions. Nous avons prévu les vœux de la municipalité le 6 janvier vers 11 heures comme d'habitude. Nous ferons bien évidemment un bilan de l'année 2012 et ébaucheront ou préciseront les prévisions 2013. Ian et Jane Parker nous font l'honneur de préparer des plateaux que vous apprécierez certainement.

Le 10 novembre, nous avons réuni la commission électorale pour mettre à jour la liste des électeurs. Aucune élection n'est programmée en 2013. Malgré cela, la commune a l'obligation légale de recevoir les citoyens pour effectuer cette formalité le 31 décembre. Pour éviter de payer des heures supplémentaires, les élus vont assurer cette permanence. J'invite les personnes qui souhaitent participer à notre démocratie à se rendre à la mairie rapidement et si possible avant le 31 décembre ...2013. Il est toujours surprenant de renvoyer les électeurs qui vérifient seulement le jour du vote leur présence sur la liste électorale de la commune. Quel gâchis !

Les travaux du lotissement ont bien avancé avec la livraison du lot espaces verts et la pose de la voirie définitive. Il reste la pose de la signalétique, la signalisation horizontale, le pavage des places de stationnement collectif et la pose des candélabres. Nous avons l'année précédente anticipé en provisionnant 20 000 € sur le déficit du lotissement Koarheg. Nous affecterons cette année seulement 5 000 €. La prévision du déficit après commercialisation est maintenant de 63 400 €. Un nouveau projet de construction est en préparation sur le lotissement. Pour les lots restants, nous allons faire vivre les quatre panneaux de présentation du projet Koarheg et communiquer dans les journaux dès la fin des travaux sur le stationnement collectif.

Nous avons analysé lors de la réunion du conseil municipal du 13 décembre le projet départemental de sécurisation de la RD 764 lié aux accidents particulièrement nombreux sur cette voie. Après avoir demandé aux riverains directement impactés leur avis, le conseil municipal n'est pas favorable à la mise en place d'un double tourne à gauche à Penvern. Cela nuirait à l'activité commerciale avec l'impossibilité pour les véhicules poids lourds venant de Pontivy de profiter du restaurant. La limitation à 70 km/h suffit à sécuriser cette section. Seul les contrôles de gendarmerie sont susceptibles de calmer les excès. Le conseil agréé la proposition du département sur la mise en place des bandes dérasées multifonctionnelles de Penvern à Kerhenri (enlever l'accotement végétal pour le remplacer par des cailloux compactés sans différence de hauteur). Il propose en complément de la rectification des virages de Kerhenri au pont de Kerboutier d'offrir une plus grande sécurité aux automobilistes sortant au guéric et prenant la route de Noyal-pontivy avec une voie de dégagement mais sans rogner l'espace agricole. La rectification du virage pourrait peut être permettre d'orienter la voie actuelle en bretelle de sortie. Le projet global concerne la RD 764 de Lanouée à Noyal Pontivy et se chiffre à 6 000 000 €.

Un long débat très instructif sur les exhumations et les tarifications des concessions du cimetière a clos la réunion mais ce n'est pas le bon moment pour aborder ce sujet. Les propositions chiffrées seront présentées dès que possible pour délibérer utilement sur ce dossier.

Pour marquer les fêtes, les bénévoles vous présentent en ce moment leur travail. Les membres de l'association de la Fontaine ont préféré la lumière sur le site de la Fontaine. Le club de l'âge d'or et la municipalité ont investi le centre bourg avec des décorations végétales, créées avec des matériaux de récupération. A titre individuel, de nombreux kerfournois décorent leurs maisons. Il n'y a pas de compétition entre ces propositions mais de la complémentarité. Vivre la diversité. En cas de grand froid et d'alerte énergie, je vous demande simplement de faire preuve de sobriété énergétique.

Bonnes fêtes

Joël Marivain

Informations générales

Les inscriptions sur la liste électorale de Kerfourn sont à faire jusqu'au 31 décembre 2012 après il sera trop tard. Une permanence se tiendra à la mairie le lundi 31 décembre de 10 h à 12 h à la mairie pour les personnes qui souhaitent s'inscrire

Recensement de la population

En janvier et février 2013 aura lieu l'enquête de recensement de la population Kerfournaise. La municipalité a recruté Fanny Le Corre et Denis Chamot en tant agents recenseurs. Merci de réserver le meilleur accueil.

La Fédération départementale des chasseurs du Morbihan vous informe que les comptages nocturnes de lièvres, à l'aide de sources lumineuses artificielles, auront lieu les vendredis 4, 11 et 18 janvier 2013 sur le territoire dont nous sommes concernés. La date du 25 janvier est retenue en complément en cas de conditions météorologiques défavorables.

Le conseil municipal

J'ai observé, pendant la réunion du conseil le Jeudi 14 décembre qu'avant tout le conseil représente et porte parole pour les autres personnes. Mais, ça ce n'est pas toujours facile. J'ai vu les votes et on appelle ça les délibérations. Je pense que le conseil est important pour la commune et pour les habitants. Le conseil vous propose de venir assister aux réunions. Habituellement les réunions sont le premier jeudi du mois à partir de 20 heures.

Martin, 9 ans Kerfourn

CLUB DE L'AGE D'OR:

Avis important:

Le samedi 12 janvier 2013 aura lieu l'assemblée générale de l'association. Celle-ci se tiendra, comme les années précédentes, au cours du traditionnel repas suivi de la galette des rois.

Il sera procédé à l'élection du 1/3 sortant.

4 membres arrivent à l'échéance de leur mandat et aucun ne se représente. Une personne ayant démissionné en cours d'année, Le conseil d'administration se retrouve réduit à 7 .

Nous faisons appel à des volontaires pour suppléer à cette carence qu'ils soient adhérents ou qu'ils désirent le devenir.

Nous vous rappelons que, d'après les statuts modifiés lors de notre assemblée de janvier 2012, il n'est pas nécessaire d'être retraité pour faire partie de l'association. Il suffit d'avoir plus de 18 ans.

Les volontaires peuvent contacter la présidente Monique KERGUEN au 02 97 38 38 67.

Lors de la réunion du bureau du mercredi 13 novembre, il a été décidé de ne pas modifier la cotisation annuelle qui reste fixée à 13 € et sera collectée courant décembre par les délégués de quartier.

TÉLÉPHONE ET DISTRACTEURS AU VOLANT :

UN RISQUE RÉEL ET UNE MENACE CONSIDÉRABLE POUR L'AVENIR

En France, près d'un accident corporel sur dix est lié à l'utilisation du téléphone en conduisant.

Les chiffres clés :

- Téléphoner en conduisant **multiplie par 3** les risques d'accident
- Près d'1 accident corporel de la route sur 10 en France est associé à l'utilisation du téléphone en conduisant, soit **plus de 6 500 accidents corporels en 2011.**
- En moyenne le **nombre d'usagers dans la circulation** qui, à un instant « t », utilisent un téléphone portable est estimé en France à 2% pour le téléphone tenu à la main et à **6% tous systèmes confondus** (à la main et dispositif mains-libres).
- **23%** des personnes interrogées disent utiliser le **kit mains libres en conduisant**
- **76% des 18-24 ans** déclarent utiliser leur **téléphone portable au**
- **Seulement 51%** des conducteurs **estiment** que le téléphone au volant constitue un véritable **danger**, ils sont **39%** pour la classe d'âge des **18-24 ans.**
- En France, c'est **sur les autoroutes de liaison interurbaines que le taux d'utilisation est le plus élevé** : 2,8% pour le téléphone tenu à la main et à l'oreille.
- A un instant « t » tous systèmes confondus, **6,3% des conducteurs de poids lourds utilisent davantage leur téléphone portable** contre 4,7% pour les conducteurs de camionnettes qui sont eux-mêmes plus grands utilisateurs que les conducteurs de véhicules légers qui représentent 2,1%.



**ADIL / AGENCE
DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT
MORBIHAN**

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES SERVICES PROPOSÉS AU PUBLIC PAR L'ADIL

Le réseau de l'ANIL et des ADIL offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux. Il est conventionné par le ministère chargé du logement.

CONSEIL JURIDIQUE, FINANCIER, FISCAL

L'établissement d'un plan de financement ou d'un diagnostic financier adapté à la situation personnelle de l'utilisateur,

Les règles d'attribution des logements HLM, la marche à suivre pour les demandes,
Les prêts et aides spécifiques en matière d'habitat, allocation-logement, aide personnalisée au logement...

Les contrats de construction, de cession ou de travaux,

Les aides aux travaux permettant la maîtrise de l'énergie,

Les responsabilités en matière de construction,

Les assurances liées à la construction et au logement,

Le permis de construire et les règles d'urbanisme,

Le droit de la location,

La copropriété,

L'amélioration des logements par le propriétaire bailleur, par le propriétaire occupant, par le locataire,

Les relations avec les professionnels de l'immobilier : réglementation, mission, honoraires,

Les droits de mutation et l'ensemble des frais annexes,

La fiscalité immobilière.

DES INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ DE L'HABITAT GRACE A L'OBSERVATOIRE

Le fichier des terrains à bâtir en lotissements ;

Les loyers du parc privé ;

L'offre de logements neufs ;

peuvent être consultés soit :

sur le site Internet de l'A.D.I.L., à l'adresse suivante : www.adil56.org à la rubrique **lotissement ou loyers du parc privé**,

auprès de l'A.D.I.L., dans ses centres d'Information sur l'habitat de Vannes et Lorient, sur des dépliants à la disposition du public.

Pour contacter les conseillers juristes de l'ADIL

PAR TELEPHONE

Pour une information simple ou un renseignement ponctuel, chaque jour, les conseillers de l'ADIL assurent 2h30 de réception téléphonique et répondent à vos questions du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h au : 0 820 201 203 (0,12 €/mn)

En dehors de ces permanences, le public, s'il appelle, pourra être renseigné dans la mesure où les conseillers ne sont pas en rendez-vous.

SANS RENDEZ-VOUS

L'ADIL vous reçoit trois demi-journées par semaine sans rendez-vous pour toute question simple (n'excédant pas 10 à 15 mn d'entretien), le lundi matin, mardi matin et vendredi matin, de 9h à 12h.

SUR RENDEZ-VOUS

Pour un conseil personnalisé nécessitant l'examen de documents ou de votre situation (projet d'accession à la propriété, copropriété, contrat de construction, garantie décennale, relation avec les professionnels), prendre un rendez-vous au 0 820 201 203 (0,12 €/mn).

N'HESITEZ PLUS à venir rencontrer le Conseiller Juriste de l'A.D.I.L. lors **des permanences assurées dans le Pays de Pontivy :**

Communes	Lieux	Jours
Pontivy Communauté		
PONTIVY	Locaux du Pays de Pontivy 1 rue Henri Dunant	- 1 ^{er} , 3 ^{ème} et 5 ^{ème} lundis de chaque mois, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. - 2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundis matins de chaque mois, de 9h30 à 12h15.

Il est recommandé de prendre rendez-vous.

CE QUE L'ADIL NE FAIT PAS

Elle n'assure aucune fonction commerciale ou de négociation.

Elle ne remplit pas la mission de défense du consommateur : si elle renseigne les particuliers sur des points précis du droit de la construction et de l'urbanisme, elle reste en dehors de tout acte contentieux ; son rôle s'arrête, en ce domaine, à l'information et au conseil puis à orienter le public vers les organismes spécialisés.

Elle n'assure pas de fonction opérationnelle : constitution de dossiers, établissement de devis, gestion de fonds d'aide, assistance technique, recherche de financements, diagnostic thermique ; en ce domaine également, l'ADIL oriente le public vers les organismes spécialisés.

Ecole Notre-Dame

Le spectacle de Noël de l'école Notre-Dame a eu lieu le samedi 15 décembre 2012. Les enfants ont présenté un spectacle sur le thème des 5 sens. Les élèves de maternelle ont réalisé des chants et des danses sur les couleurs. Les élèves de CP et CE1 costumés en fraises et en pâtissiers ont dansé un rock. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont présenté un théâtre d'ombres chinoises.

